

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° DB 2022-70**

**ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DB 2022-67 suite à erreur matérielle**

Date de la convocation : 22/09/22

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres votants : 19

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM.

Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

**Excusés avec pouvoir de vote** : M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise PAYEN

---

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTÉ  
PLURI-PROFESSIONNELLE A VOUZIERS - LOT N° 9 « REVETEMENTS MURAUX »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2021/65 en date du 21 septembre 2021 attribuant les marchés de travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERS,

Monsieur le Président informe que dans le cadre du marché de travaux de **réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERS**, les travaux supplémentaires suivants sont nécessaires :

**Lot n° 9 « Revêtements muraux »** : Travaux supplémentaires liés à la nécessité de faire des reprises de peinture sur certaines parties du mur extérieur et à la nécessité de poser de la toile de verre acoustique sur 35 m<sup>2</sup> à l'intérieur du bâtiment pour une **plus-value de 7 341 € HT** relative au détails suivants :

(Devis n°4272 du 30/08/2022)..... 4 515,00 € HT

(Devis n°4273 du 30/08/2022)..... 2 280,00 € HT

(Devis n°4251 du 04/07/2022)..... 546,00 € HT

.../...

.../... Page 2/2 – Délibération DB 2022-70

Le Bureau est informé que le montant du contrat initial est de 45 386,70 € HT.

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

Les modifications susmentionnées n'entraînent pas de majoration de délais.

Monsieur le Président précise que, depuis la conclusion des marchés susmentionnés, le montant des modifications est supérieur à 5 %.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'approuver la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot 9 du marché de travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERES

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide par 18 voix pour et 1 voix ne prend pas part au vote (M. Gérard LORFEUVRE)

- D'APPROUVER l'avenant augmentant le montant global et forfaitaires du lot n°9 des travaux de réhabilitation et transformation de l'école maternelle Avetant en maison de santé pluri-professionnelle – 08400 VOUZIERES
  
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

**Le Président,**

**Benoît SINGLIT**

